

# Yonne

# Mémoire

numéro 10 - juin 2003 - 3€

ARORY

• Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne •

## Sommaire

### > LE DOSSIER

**L'utilisation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne**  
pages 2 à 8  
par Claude Delasselle

### > l'événement

**3-22 février 1943 : une vingtaine de jeunes sénonais sont arrêtés à la frontière espagnole**  
pages 9 à 10  
par Joël Droglad

### > le portrait

**Les Couhault-Bonin : une famille morvandelle dans la Résistance**  
pages 11 à 12  
par Michel Baudot

## Le CD-Rom Résistance-Yonne, la dernière étape !

ÉDITORIAL par Jean Rolley

**N**ous voici arrivés au numéro 10 de ce bulletin. Il marque pour nous une double satisfaction. D'abord, il continue, même si le nombre de ses lecteurs est demeuré stable, à un niveau un peu inférieur à celui de nos ambitions ; il répond à son objectif principal, faire part du résultat de la recherche effectuée par l'équipe des historiens de l'ARORY.

Ensuite et surtout parce qu'il est l'occasion d'annoncer que la réalisation du CD-Rom Résistance-Yonne lancée à l'automne 1999 (l'opération avait été décidée au niveau national en 1996) arrive à son terme. Le travail de recherche et de rédaction est presque achevé. Le travail informatique se poursuit. Nous espérons, en effet, que le CD Rom sera mis à la disposition du public au printemps 2004.

Que représente ce travail ? Il est pour l'essentiel le prolongement de ce qui avait été entrepris dès la Libération ; en 1944 avait été créée la Commission d'histoire sur l'Occupation et la Libération de la France (CHOLF), à laquelle avait succédé le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, lui-même dissous en 1978. Pendant toutes ces années, principalement pendant les dix premières, avait été effectué un travail de collecte de documents venant des mouvements et réseaux, de témoignages de résistants, etc. dans l'Yonne

comme dans toute la France ; ensuite des travaux historiques ont été réalisés, dont témoigne la revue d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale. A partir de la décennie 1990 ce travail de collecte reprend, sans doute soutenu par une volonté mémorielle devenue plus forte, par le souci de nombreux acteurs, maintenant âgés, et plus disponibles, de témoigner afin que leur résistance échappe à l'oubli. Les historiens, dans le cadre de l'ARORY, ont essayé de répondre à ce souhait. L'opération CD-Rom a stimulé les uns et les autres et un gros travail a été effectué.

Le CD-Rom comportera plus de 1 100 fiches, ou pages (biographies, événements, études sur les maquis et les mouvements, etc., illustrés souvent de photos). Les auteurs n'ont certes pas la prétention d'avoir réalisé « l'histoire » de la Résistance dans l'Yonne, mais ils sont persuadés, sur un certain nombre de points, d'avoir bien avancé dans la connaissance de cette histoire si singulière et d'avoir fait œuvre d'historiens.

Ceux qui consulteront le CD-Rom s'apercevront en particulier de la richesse des sources, qui contredit une idée, très répandue, qui voudrait que la Résistance n'ait laissé que peu de traces. Ils se rendront compte également de la complexité de cette histoire. ■

**Le CD-Rom comportera plus de 1 100 fiches, ou pages (biographies, événements, études sur les maquis et les mouvements, etc., illustrés souvent de photos).**



Yonne

10/44

Mémoire

Bulletin de l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance dans l'Yonne.  
Directeur de publication : C. Delasselle  
Rédacteur en chef : J. Rolley  
Iconographie : A. Fouanon  
Coordination : T. Roblin  
Graphisme et réalisation : F. Joffre  
Arory, 2002. Photos : D.R.  
site internet : [www.arory.com](http://www.arory.com)  
e-mail : [info@arory.com](mailto:info@arory.com)  
Centre de documentation :  
15 bis, rue de la Tour d'Auvergne  
89000 Auxerre  
Tél. / fax : 03 86 48 23 68.

# L'utilisation de la main-d'œuvre française par l'Allemagne



[ADY, 1W 136.]

Pourquoi ne pas intituler ce texte : le travail forcé pour l'Allemagne ? Parce que la question est plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. Il faut rappeler que si les Allemands ont obligé un grand nombre de Français à travailler pour eux pendant la période de l'Occupation, un certain nombre de Français ont aussi travaillé volontairement pour l'Allemagne, aussi bien sur le territoire français que sur le territoire allemand, et ce sans pour autant mériter forcément d'être accusés de collaboration.

Le chômage régnant en France (environ 1 million de chômeurs en 1941), les difficultés d'existence de nombreuses familles dont le père ou le mari est prisonnier de guerre, ou a été tué ou blessé en 1940, etc. expliquent que de nombreux Français (et Françaises) se sont embauchés dans des entreprises françaises travaillant pour l'Allemagne, ou pour les troupes d'occupation, et ce parce qu'il fallait bien vivre.

Dans l'Yonne même les exemples ne manquent pas : ouvriers et ouvrières travaillant dans les usines fabriquant des filets de camouflage pour l'armée allemande, à Sens ou à Migennes ; cuisinières, femmes de service, lingères, hommes à tout faire, chauffeurs, etc. travaillant pour les soldats allemands cantonnés dans les villes de l'Yonne, dans les casernes ou les Soldatenheim ; personnes de la région de Cravant, mêlées à des ouvriers parisiens, qui travaillent au printemps 1944 à l'usine souterraine de réparation d'avions allemands installée dans les carrières de Palotte, près de Cravant, etc.

Par ailleurs de nombreuses entreprises icaunaises, grandes ou petites, travaillent pour le compte des Allemands : ainsi à Auxerre, les usines Guillet ou Nicolas, à Sens les usines Pont-à-Mousson, Mors, à Augy, etc. Eprouvant moins de difficultés à obtenir les approvisionnements nécessaires en matières premières et en charbon que les entreprises ne travaillant pas pour les Allemands, elles ont pu embaucher davantage et garder plus facilement leur personnel au moment où ont commencé les réquisitions de main-d'œuvre. De toutes façons l'occupant est un employeur et un client quasi incontournable et rares sont les entreprises qui n'ont pas, à un moment ou à un autre, travaillé pour lui et souvent gagné ainsi beaucoup d'argent.

Parfois, une partie de cet argent a pu servir à financer des organisations de résistance ou un parti politique. C'est le cas de l'entreprise de peinture et de vitrerie dirigée par Charles Guy (le commandant « Yvon », chef des FTP de l'Yonne dans l'été 1944), qui a travaillé pour les Allemands à Auxerre (au camp de Monéteau notamment) et pour l'usine Schneider du Creusot, qui bien entendu fabriquait du matériel pour l'armée allemande. Les moyens octroyés par l'occupant à ces entreprises (véhicules, autorisations de circuler) ont servi aussi parfois à transporter clandestinement du matériel, du ravitaillement et des armes pour les maquis, ou à transférer et mettre en lieu sûr des réfractaires ou des résistants clandestins.

On peut aussi signaler le cas de résistants sédentaires qui se sont fait volontairement embaucher dans des camps ou dans des usines pour y commettre des vols (d'explosifs, d'armes, comme Jean Périer au camp de Varennes). D'autres ont été envoyés par des organisations de résistance pour observer, comme à l'usine souterraine de Cravant. Certains de ces travailleurs profiteront d'ailleurs de ce travail pour effectuer des sabotages, comme ce fut le cas sur les avions allemands en réparation à l'usine de Cravant. Il est donc clair qu'une partie des Français a travaillé volontairement pour l'occupant, en

### **JUSQU'AU DÉBUT DE L'AUTOMNE 1942, IL N'EST ENCORE QUESTION QUE DE TRAVAIL VOLONTAIRE, EN Y INCLUANT LA RELÈVE À SES DÉBUTS. CE N'EST QU'À PARTIR DE L'AUTOMNE 1942 QUE LES ALLEMANDS, DÉÇUS PAR LE NOMBRE DE VOLONTAIRES TRÈS INFÉRIEUR À LEURS ATTENTES, VONT IMPOSER À LA FRANCE, AVEC LE SOUTIEN ET LA COMPLIÇITÉ DU RÉGIME DE VICHY, DIFFÉRENTS SYSTÈMES DE TRAVAIL FORCÉ.**

France, quelque fois par idéologie, plus souvent par intérêt et encore plus fréquemment par nécessité.

Il est vrai aussi qu'un certain nombre de Français ont choisi de partir travailler en Allemagne pendant toute cette période, mais ils n'ont, semble-t-il, pas été très nombreux, comme nous le verrons plus loin. Il s'agit d'une part de volontaires, recrutés dès l'automne 1940 pour travailler dans les entreprises allemandes en Allemagne, et d'autre part des personnes qui ont cru aux promesses de la Relève et sont parties volontairement dans l'été 1942 travailler en Allemagne.

Mais par ailleurs un nombre encore plus important de Français, et donc bien sûr d'Icaunais, a été forcé d'accomplir un travail pour l'Allemagne, à leur corps défendant, et ce essentiellement à partir de 1942.

Pour en terminer avec ce tour d'horizon préliminaire de la question, il faut rappeler que l'Yonne n'a pas connu le sort de certains départements français, du Nord, de la côte atlantique et des trois départements de l'Est annexés, où une partie importante de la population a été obligée de travailler aussi bien dans les usines qu'aux fortifications côtières ; mais les prisonniers de guerre détenus en Allemagne ont été obligés très souvent de travailler dans les fermes comme ouvriers agricoles, sur des chantiers forestiers ou dans des usines. De même il ne faut pas oublier le travail forcé, dans des conditions épouvantables, qui sera imposé aux déportés politiques, et pour une partie des déportés

raciaux, dans les camps de concentration et leurs innombrables kommandos annexes : sinistre carrière de Mauthausen, terrible usine souterraine de Dora, usines BMW de la banlieue de Munich (camp de Dachau), multiples kommandos annexes du camp de Buchenwald, usine IG Farben d'Auschwitz III (où a travaillé Primo Levi), etc.

Une approche chronologique est nécessaire pour traiter de la question. En effet jusqu'au début de l'automne 1942, il n'est encore question que de travail volontaire, en y incluant la Relève à ses débuts. Ce n'est qu'à partir de l'automne 1942 que les Allemands,

déçus par le nombre de volontaires très inférieur à leurs attentes, vont imposer à la France, avec le soutien et la complicité du régime de Vichy, différents systèmes de travail forcé.

### **LE TRAVAIL VOLONTAIRE ET LA RELÈVE**

Dès l'automne 1940, les occupants ont fait savoir à la population icaunaise, par des appels diffusés dans la presse locale, qu'ils recherchent de la main-d'œuvre, soit pour travailler en France même, soit pour aller travailler en Allemagne. Au printemps 1941 des recruteurs passent dans les localités pour inscrire les volontaires, mais les autorités allemandes se plaignent que les avis de passage de ces recruteurs sont mal, ou même parfois pas du tout, diffusés par les maires auprès du public. Les affiches ou les brochures développent plusieurs arguments : le chômage qui frappe de nombreux Français (il y a près d'un million de chômeurs en France en 1941), la promesse de salaires nettement plus élevés en Allemagne qu'en France, les conditions de vie et de travail dans les usines allemandes, présentées sous un jour très flatteur. On y insiste aussi sur la compétence professionnelle que cela pourra apporter aux travailleurs français, l'expérience enrichissante pour les jeunes Français du contact avec un autre peuple et un autre système social, et sur le souhaitable développement



de la solidarité entre les peuples français et allemand. Le recrutement concerne en particulier les chantiers de l'Organisation Todt (comme pour Saint-Nazaire, au printemps 1941), mais il peut aussi s'agir d'un travail temporaire, comme la récolte des asperges en Allemagne, d'avril à juin 1941. Des ouvriers et des manœuvres sont également recrutés

Allemands recherchaient surtout des ouvriers qualifiés. On y relève également un pourcentage assez élevé de personnes d'origine étrangère (Italiens surtout, Polonais).

Le recrutement de travailleurs volontaires va se poursuivre pendant toute l'Occupation, parallèlement aux opérations de la Relève et du STO. En témoignent quelques exemples

### LES FAIBLES RÉSULTATS DU RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES, L'ACCROISSEMENT DES BESOINS DE L'ÉCONOMIE ALLEMANDE EN MAIN-D'ŒUVRE, ET LES PRESSIONS EXERCÉES PAR LES ALLEMANDS SUR LE GOUVERNEMENT DE VICHY, VONT POUSSER CELUI-CI À METTRE EN PLACE, EN JUIN 1942, LE SYSTÈME DE LA RELÈVE.

pour travailler sur des chantiers de la Luftwaffe dans l'Yonne, ou au camp de munitions de Chemilly-sur-Yonne.

Les résultats tels qu'ils apparaissent à partir des documents d'archives paraissent assez minces : en avril 1941, la liste des civils icaunais (hommes et femmes) travaillant en Allemagne ne comporte que 51 noms. On peut estimer que quelques centaines de personnes tout au plus sont parties travailler volontairement en Allemagne dans la période allant de l'automne 1940 à l'automne 1942. On constate qu'ils s'agit surtout de travailleurs peu qualifiés, manœuvres, femmes de service, souvent célibataires, alors que les

pris au printemps 1944 : des cuisinières et des femmes de service sont recrutées pour une unité de la Luftwaffe stationnée à Auxerre ; des dizaines de personnes s'embauchent pour travailler dans l'usine souterraine de réparation d'avions située près de Cravant.

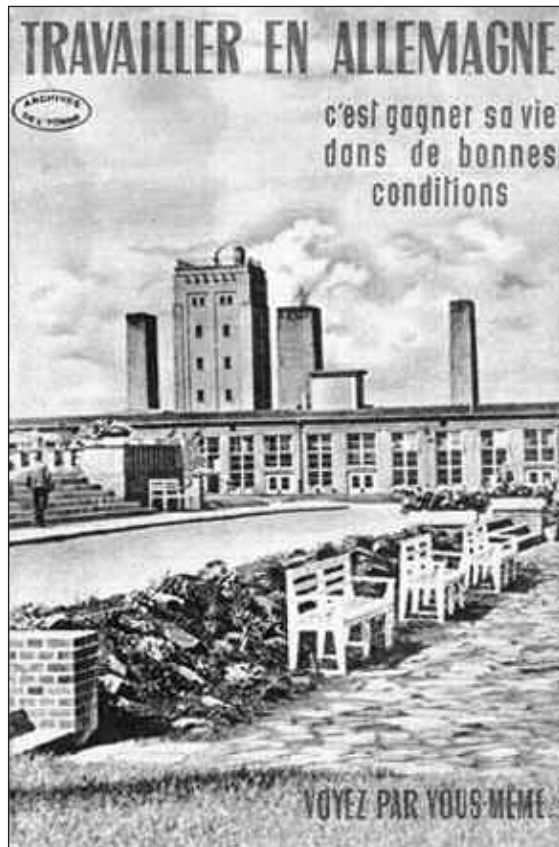
Mais les faibles résultats de ce recrutement de volontaires, l'accroissement des besoins de l'économie allemande en main d'œuvre, et les pressions exercées par les Allemands sur le gouvernement de Vichy, vont pousser celui-ci à mettre en place, en juin 1942, le système de la Relève. Celui-ci est une proposition du gouvernement de Vichy aux Allemands. Il

s'agit de recruter des Français volontaires pour aller travailler en Allemagne, en échange de la libération de prisonniers de guerre français par les Allemands. Les autorités de Vichy, Pétain en premier, savent quelle importance cette question des prisonniers de guerre occupe dans l'esprit des Français et combien la population en souhaite ardemment le retour. La Relève, si elle était une réussite, permettrait de calmer l'impatience des Allemands en leur fournissant les travailleurs réclamés, et d'éviter ainsi une réquisition forcée de la main-d'œuvre française. Ce serait par ailleurs le meilleur des arguments en faveur du gouvernement et de sa politique de collaboration, lui permettant d'enrayer une désaffection croissante.

Aussi Laval et son gouvernement ne ménagent pas leurs efforts pour convaincre la population des avantages de cette politique, par des discours et des articles relayés par la radio et la presse. Des bureaux d'engagement sont ouverts à Auxerre, Sens et Avallon et un comité départemental d'organisation de la Relève s'installe, chargé notamment de développer la propagande en faveur de cette politique : diffusion de brochures, articles dans le « Bourguignon », compte-rendu dans la presse de l'accueil, par le préfet, à Auxerre le 6 août 1942, du premier contingent de prisonniers icaunais libérés. Par ailleurs, dans l'été 1942, des agents du Bureau français de recrutement des travailleurs pour l'Allemagne passent dans les usines icaunaises et proposent aux ouvriers de signer des contrats ; ceux qui acceptent doivent ensuite passer une visite médicale avant d'être définitivement embauchés. Mais le nombre de volontaires reste très inférieur aux demandes allemandes et aux attentes du gouvernement. Du 5 juillet au 14 novembre 1942, 756 engagements seulement auraient été souscrits dans les bureaux d'embauche de l'Yonne. Mais on sait qu'un certain nombre (impossible à chiffrer évidemment) de volontaires se sont contentés de toucher la prime d'engagement et ne sont en fait pas partis.

### L'ÉCHEC DE LA RELÈVE

Les raisons de cet échec tiennent d'abord à l'hostilité quasi-générale de la population icaunaise envers l'occupant et la politique de collaboration prônée par Laval. Par ailleurs les Icaunais, d'abord intéressés par la perspective de voir revenir les prisonniers de guerre, ont été rapidement déçus lorsqu'ils ont compris que les Allemands exigeaient le départ de



(ADY, 1 W 136)



(ADY, 1 W 136)

trois travailleurs pour libérer un seul prisonnier. Des travailleurs avaient trouvé l'idée intéressante et étaient partis dans l'espoir de permettre la libération d'un proche. Certains avaient accepté, convaincus par les arguments officiels, de s'engager dans la Relève par altruisme, estimant qu'il était normal que des jeunes sans charges de famille se dévouent pour permettre le retour dans leurs foyers de pères de famille. La plupart vont très vite déchanter en constatant l'écart entre les promesses (conditions de travail attirantes) et la réalité vécue au sein des entreprises allemandes. Certains profitent alors d'une permission pour ne pas repartir. Dans un rapport au préfet du 24 janvier 1943, le Commissaire d'Auxerre constate que « la politique de la Relève est généralement désapprouvée. Elle n'est pas comprise par la population qui l'aurait mieux acceptée si le nombre des prisonniers libérés avait été le même que celui des ouvriers partis. » Très vite la rumeur se répand que les rares prisonniers libérés sont des personnes âgées ou malades dont les Allemands préfèrent se débarrasser puisqu'ils ne peuvent les employer à un travail effectif en Allemagne. Le préfet a beau démentir cette rumeur et accuser une propagande « gaulliste et com-

muniste » mensongère, la population demeure persuadée que c'est bien la vérité. Les autorités ont beau monter en épingle les retours de prisonniers, le public ne peut que constater que ceux-ci sont bien peu nombreux ( le 14 octobre 1942, le Comité d'organisation de la Relève parle d'une quinzaine de prisonniers revenus dans l'Yonne depuis le début de l'opération, c'est-à-dire juillet ). Les organismes français de propagande continuent au cours de l'année 1943 à parler de Relève et d'en vanter les effets bénéfiques, annonçant le 16 avril 1943 qu'au total « 66 000 prisonniers ont déjà été rapatriés et que 34 000 sont sur le chemin du retour », sans convaincre apparemment la population. Dans son rapport daté du 2 février 1943, le préfet de l'Yonne estime que « l'idée de la Relève semble même ne plus exister car on considère que les retours de prisonniers sont insignifiants eu égard au nombre de travailleurs partis » et un rapport des Renseignements généraux du 23 mars 1943 affirme que « la population est en général toujours hostile à la Relève à laquelle elle n'a jamais cru. »

## LE TRAVAIL FORCÉ EN ALLEMAGNE : LES RÉQUISITIONS D'OUVRIERS

Devant cet échec patent que s'efforce de masquer la propagande officielle de Vichy, les Allemands, qui n'avaient accueilli l'offre du gouvernement français qu'avec scepticisme et n'avaient fait aucun effort pour mieux faire accepter cette Relève (en libérant davantage de prisonniers par exemple), accentuent les pressions sur Vichy pour obtenir une véritable réquisition des travailleurs français, telle qu'elle était en train de se mettre en place dans tout le reste de l'Europe occupée. Les Allemands font le constat qu'au 1<sup>er</sup> septembre 1942, 17 000 volontaires seulement se sont présentés depuis le mois de juin, date du lancement de la campagne de la Relève, alors qu'ils avaient fixé leurs demandes à au moins 150 000 spécialistes. Sauckel, chef du Service de la main-d'œuvre dans les territoires occupés menace alors de mettre en vigueur en France l'ordonnance du 22 août 1942, appliquée déjà dans tous les pays occupés d'Europe occidentale, qui permet au Reich de mobiliser directement la main-d'œuvre dont il a besoin. Laval tente d'abord de louvoyer puis se décide (contre l'avis d'une partie de ses ministres) à promulguer la loi du



**Vendredi 26 Février 1943**

---

**LES COMMUNIQUÉS  
DE LA PRÉFECTURE**

---

**Recensement général  
des hommes nés  
entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920  
et le 31 décembre 1922**

**APPLICATION DE LA LOI  
DU 16 FÉVRIER 1943  
PORTANT INSTITUTION DU SERVICE  
DU TRAVAIL OBLIGATOIRE**

Un décret du 16 février 1943, pris pour l'application de la loi portant institution du Service du Travail obligatoire, fixe les modalités du recensement et de la visite médicale de tous les Français et ressortissants français nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922.

En exécution de ces dispositions, tous les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922, devront se présenter, à compter du vendredi 26 février, et au plus tard le 28 février, à la mairie de leur résidence pour remplir un bulletin de recensement, dans les conditions qui leur seront indiquées par les services municipaux ; il leur sera délivré un récépissé.

Les intéressés devront se présenter munis de leur carte d'alimentation et d'une pièce d'identité, notamment de leur livret militaire ou toute autre pièce permettant, le cas échéant, de justifier de leur présence antérieure aux chantiers de jeunesse ou aux armées.

Il leur sera remis une convocation individuelle pour subir la visite médicale qui aura lieu au chef-lieu du canton auquel ils appartiennent, le 5 mars 1943, sauf pour les jeunes gens habitant les villes d'Auxerre et de Sens, pour lesquels la visite médicale aura lieu le 4 mars 1943.

L'attention des jeunes gens visés par les présentes instructions est appelée sur l'article 5 de la loi du 16 février 1943, aux termes duquel toute personne qui enfreint les mesures prises pour l'institution du Service du Travail obligatoire, est passible d'un emprisonnement de 3 mois à 5 ans et d'une amende de 200 francs à 100.000 francs.

Les affectations à un emploi utile aux besoins du pays seront notifiées ultérieurement aux intéressés.

(ADY, 1 W 406)

4 septembre 1942 relative à « l'utilisation et l'orientation de la main d'œuvre » qui précise que tous les hommes de 18 à 50 ans et toutes les femmes célibataires entre 21 et 35 ans « pourront être assujettis à effectuer les travaux que le gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation. » Cette loi a pour conséquence logique un recensement des travailleurs, et en particulier de ceux qui n'ont pas un emploi régulier, qui commence dès l'automne 1942.

Dans sa réunion du 14 octobre, le Comité départemental d'organisation de la Relève s'était inquiété : « Si les chiffres imposés ne sont pas atteints par voie de volontariat, il y aura des désignations d'office dans les entreprises. » Effectivement, dès septembre des circulaires annoncent que les entreprises seront obligées de fournir un certain contingent d'ouvriers, et les chefs d'entreprise sont invités à en dresser eux-mêmes la liste. Plutôt que de risquer des désignations faites par les services allemands, les chefs d'entreprise s'exécutent en choisissant en priorité les plus jeunes, les célibataires ou les hommes mariés sans enfants. Certaines

### DÈS SEPTEMBRE DES CIRCULAIRES ANNONCENT QUE LES ENTREPRISES SERONT OBLIGÉES DE FOURNIR UN CERTAIN CONTINGENT D'OUVRIERS, ET LES CHEFS D'ENTREPRISE SONT INVITÉS À EN DRESSER EUX-MÊMES LA LISTE.

entreprises sont fortement désorganisées par ces ponctions dans leur personnel (même si elles se sont efforcées de garder leurs ouvriers les plus qualifiés), doivent réduire ou parfois même cesser leurs activités. Le préfet de l'Yonne constate dans son rapport de décembre 1942 : « Si les départs pour l'Allemagne sont mal accueillis par les milieux ouvriers, ils le sont au moins autant par les milieux industriels et commerciaux qui ont vu effectuer parmi leurs entreprises des prélèvements importants qui ont eu pour effet d'en rendre le fonctionnement très difficile. » De plus, comme de nombreuses petites entreprises ne peuvent plus fonctionner normalement, faute d'un personnel suffisant, le gouvernement encourage la concentration d'entreprises, ce qui sème le désarroi et la colère chez de nombreux petits patrons, jusque-là plutôt favorables au régime.

A la date du 25 décembre 1942 le bilan des départs pour l'Allemagne s'établit, selon ce rapport, à 829 spécialistes et 1 218 manoeuvres, soit 2 047 personnes, mais le

rythme des départs s'essouffle nettement ensuite. Le préfet écrit le 2 février 1943 : « L'importance des désignations, le fait qu'elles ont porté dans un certain nombre de cas sur des pères de famille ont provoqué un vif mécontentement. On craint que ces mesures ne viennent à se généraliser et l'on parle moins de « Relève » que de « déportation. » Le pourcentage des départs par rapport à celui des désignations va sans cesse en décrochant. Un certain nombre d'ouvriers ne se présentent pas aux convocations et quittent la localité.

Par ailleurs les autorités allemandes se plaignent de l'attitude des médecins français convoqués pour faire passer les visites médicales : certains ont refusé de venir, beaucoup d'autres ont déclaré inapte une grande partie des ouvriers examinés. En décembre 1942, sur 2 497 ouvriers examinés, 1847 ont été déclarés inaptes, c'est-à-dire 74 %. Aussi les autorités allemandes imposent-elles bientôt une contre-visite systématique, effectuée en présence de médecins ou d'infirmiers allemands, à tous ceux qui ont été classés « inaptes ». Elles avertissent aussi que « les médecins qui délivreraient à l'avenir des certi-

*ficats trop complaisants s'exposent à être l'objet de mesures sévères de la part de l'autorité d'occupation. »*

Parallèlement à ce recrutement forcé d'ouvriers pour aller travailler en Allemagne s'ajoutent les réquisitions [ en particulier d'ouvriers du bâtiment et des Travaux publics ] pour aller travailler en France pour l'Organisation Todt : ainsi 250 ouvriers icaunais sont réquisitionnés en novembre 1942 pour aller à Lorient, et 1 300 jeunes agriculteurs et 200 cantonniers sont convoqués, en avril et mai 1943 pour travailler à l'élargissement de la route Auxerre-Avallon par Joux-la-Ville, destiné à permettre le passage des vedettes allemandes.

Il faut enfin signaler qu'en 1943 et 1944, de nombreux civils sont « requis » pour la surveillance des installations ferroviaires ou des usines d'armement, ce qui contribue encore à entraver le fonctionnement des entreprises et des services français.

Si officiellement la politique de la Relève se poursuit en 1943, et si les Allemands continuent à libérer des prisonniers de guerre, il ne s'agit plus de l'envoi de volontaires, mais du

départ forcé d'ouvriers réquisitionnés. L'argument « sentimental » qui avait pu jouer au départ en faveur de cette politique a disparu, et comme l'écrit le sous-préfet d'Avallon en janvier 1944, « *l'opinion ne peut se résoudre de collaborer d'une façon ou d'une autre à l'effort de guerre allemand.* »

## LE SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE (STO)

Mais tout cela ne suffit pas à satisfaire les exigences allemandes. Le 16 février 1943 est adoptée la loi créant un service de travail obligatoire de deux ans en Allemagne pour tous les jeunes gens nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1922 (avec des exemptions pour certaines catégories). Au mois de février, les jeunes gens des classes 1920, 1921 et 1922 sont recensés et commencent à recevoir des convocations leur enjoignant de se présenter aux centres de recrutement, à Auxerre, Sens et Avallon pour y subir une visite médicale. Les choses ne se passent pas très bien et les incidents sont nombreux, notamment dans l'Avallonnais et la Puisaye. Le préfet signale le 2 avril que « *les opérations de recensement ont entraîné des rassemblements dans les chefs lieux de canton où avaient lieu les visites médicales. Dans plusieurs cas les jeunes gens ont fait preuve d'une certaine agitation, quelques-uns sont venus de leurs communes en camion, drapeaux déployés, chantant la Marseillaise et poussant des cris divers à l'adresse du gou-*

## LE 16 FÉVRIER 1943 EST ADOPTÉE LA LOI CRÉANT UN SERVICE DE TRAVAIL OBLIGATOIRE DE DEUX ANS EN ALLEMAGNE POUR TOUTS LES JEUNES GENS NÉS ENTRE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1920 ET LE 31 DÉCEMBRE 1922.

*vernement et des autorités allemandes.* » Un rapport de gendarmerie daté du 1<sup>er</sup> avril 1943 signale qu'« à Bléneau un des docteurs a refusé d'assister aux opérations de recensement ; le deuxième a déclaré tous les jeunes gens inaptes au service. Une deuxième séance ayant eu lieu, tous les jeunes gens ne se sont pas présentés. Certains sont venus en groupe saluer le monument aux morts et sont rentrés chez eux sans aller à la visite. »

Parfois obligés de revenir une deuxième fois parce que le personnel était insuffisant pour les accueillir tous, les jeunes gens convoqués manifestent bruyamment leur colère. Un rapport des Renseignements généraux du 25 mars 1943 signale que « *certain incidents*

*ont eu lieu, dans les trains, ou dans les bureaux de recrutement où des Allemands ont été pris à partie.* » Les commissaires de police d'Auxerre et de Sens signalent aussi de nombreuses inscriptions hostiles au gouvernement, aux collaborateurs et aux occupants. Cependant on constate que les premiers contingents de jeunes gens convoqués pour le STO ont obéi, sans doute par peur de sanctions, et se sont rendus massivement (93 % en mars-avril 1943) aux centres de recrutement. Mais une partie de ces jeunes a bénéficié d'exemptions à divers titres (travail dans l'agriculture, employés PTT et SNCF, fonctionnaires de police) ou de sursis (étudiants) ; d'autres ont été déclarés inaptes (13 % dans la période mars-juin 1943) ; une partie enfin est affectée en France, sur les chantiers de l'Organisation Todt ou en usine, si bien que à peine la moitié des jeunes qui se sont présentés sont effectivement partis en Allemagne.

## LES RÉFRACTAIRES

Malgré l'imprécision des statistiques contenues dans les archives, il est évident que le pourcentage des « défaillants » augmente sensiblement à partir d'avril-mai 1943. Le préfet de l'Yonne observe, le 2 juin 1943, que « *les départs pour l'Allemagne sont de plus en plus impopulaires dans toutes les classes de la population qui cherchent à s'y soustraire par tous les moyens. Le nombre des défaillants est considérable, les recherches entreprises pour les retrouver ne donnent que*

*de maigres résultats, ce qui prouve qu'ils bénéficient de complicités certaines et nombreuses.* » À ce propos le sous-préfet d'Avallon note, le 23 mars 1943 que « *les gendarmes n'ont montré aucun enthousiasme à rechercher les jeunes gens du STO signalés comme défaillants.* » La plupart des maires ne manifestent aucune ardeur à appliquer les consignes de l'Etat et souvent préviennent les jeunes concernés, ou leurs parents, de l'arrivée prochaine des gendarmes. Par ailleurs ceux-ci se contentent souvent de la réponse donnée par les parents, que leur fils a disparu sans laisser d'adresse, et ne poussent pas davantage leurs investigations. Certains (pas tous, loin de là) préviennent même les jeunes

gens concernés ou leurs familles et leur conseillent de changer de cachette.

Le gouvernement décide alors, en mai 1943, d'instituer une carte de travail, dont la présentation sera exigée de tous les jeunes gens des classes concernées (1920-1921-1922, auxquels vont s'ajouter ceux nés au dernier trimestre 1919, et la classe 1923 à partir de l'automne 1943) pour obtenir leurs titres d'alimentation. Ainsi les jeunes gens qui ne se sont pas faits recenser (les « insoumis ») ou qui n'ont pas répondu à leur convocation (les « défaillants ») ne pourront obtenir de ravitaillement de façon « légale ». Loin de les dissuader, ces mesures les poussent au contraire à s'enfoncer dans l'illégalité, en se réfugiant dans des fermes où ils pourront être logés et nourris en échange de leur travail. Les organisations de résistance, comme le mouvement Résistance en Puisaye, ou Libération-Nord, ou le Front national prennent en main ces jeunes réfractaires, leur indiquant les fermes amies où ils pourront trouver abri et travail, leur procurent de faux papiers et des tickets d'alimentation, de plus en plus souvent dérobés dans les mairies.

Le gouvernement décide également d'intensifier la recherche de ceux qu'on appelle généralement désormais les « réfractaires ». Des instructions du 12 juin 1943 ordonnent que « *dans les établissements publics, autobus, rues, marchés, etc, il soit procédé à des vérifications d'identité et de possession de la carte de travail. Les jeunes gens en situation irrégulière seront immédiatement conduits au centre d'hébergement* » (et de là expédiés rapidement en Allemagne). Les services de police se mettent alors en chasse : du 7 au 30 juin 1943, 3 200 jeunes sont interpellés dans l'Yonne, dont 1 885 appartenant aux classes astreintes au STO, et 73 individus en situation irrégulière sont arrêtés. Pendant l'été 1943 la police multiplie les contrôles dans les cafés, les hôtels, les cinémas et les théâtres, sur le quai des gares, dans les rues. Ces mesures incitent encore davantage les réfractaires à fuir les villes et à se cacher à la campagne, où les contrôles sont infiniment moins à craindre. Fin octobre, sur 4 969 jeunes gens convoqués pour le STO, 1 708 sont classés comme défaillants, soit environ un tiers...

Le préfet de l'Yonne signale aussi, le 2 août, que « *les travailleurs en Allemagne écrivent beaucoup à leurs familles, décrivent leurs conditions de vie et s'en plaignent. Ils parlent aussi des raids alliés, des bombardements, et de la mauvaise alimentation.* » Les autorités

constatent dès l'été 1943 qu'une partie importante des ouvriers (volontaires ou pas) et des jeunes réquisitionnés ne repart pas en Allemagne à la fin des permissions. C'est le cas également des prisonniers de guerre français (200 000 environ) qui ont accepté, en 1943, de devenir des travailleurs « libres » en Allemagne et qui profitent souvent des permissions qui leur ont été accordées pour ne pas repartir : aussi les Allemands mettront-ils fin rapidement à cette expérience.

À l'automne 1943, les opérations de réquisition des classes 1920 à 1923 étant terminées, et les signes de refus du travail forcé se multipliant, se produit un changement notable dans la politique de recrutement de travailleurs pour l'Allemagne. Le 11 novembre 1943, la Feldkommandantur d'Auxerre annonce : « *Récemment le placement de la main-d'œuvre dans le Reich par voie de réquisition a été suspendu. Simultanément on a renoncé au recensement et à la poursuite des réfractaires[...] Ceux-ci pourront donc sans empêchement revenir à leur domicile et reprendre leur travail.* » Mais le préfet de l'Yonne constate lui-même, le 2 décembre 1943, que « *la suspension des départs pour l'Allemagne[...] ne suscite que le scepticisme et la méfiance des Français* ». La population n'y voit effectivement qu'une ruse pour mettre la main sur les jeunes gens qui sortiraient de la clandestinité. Le préfet reconnaît un peu plus tard que « *l'offre faite aux réfractaires du STO de rentrer dans la légalité a été accueillie avec méfiance et n'a pas donné les résultats espérés.* »

Les jeunes n'avaient pas tort de rester méfiants : déjà en janvier 1944 le gouvernement a annoncé le recensement de la classe 1924, prélude évident à sa réquisition prochaine. En février, le gouvernement décide un nouveau recensement général, encore plus large que celui de l'automne 1942, puisqu'il concerne tous les hommes de 16 à 60 ans et les femmes célibataires ou mariées sans enfants de 18 à 45 ans. Selon un rapport des Renseignements généraux d'avril 1944, « *la population croit en une déportation qui servira à éloigner les hommes de leur foyer, au cas où les Alliés débarqueraient en France.* » Le préfet constate que ces opérations de recensement « *ont mis la population en émoi et suscitent beaucoup d'opposition* » et que « *les états dressés dans les mairies sont fréquemment enlevés par les terroristes.* » Il remarque aussi que les maires n'appliquent les consignes de recensement qu'avec beaucoup de réticence : ainsi, dans certaines com-

munes, les listes ne comportent pas de noms de femmes. La recherche des réfractaires du STO des classes 1919 à 1923, un instant suspendue, reprend dès février avec une vigueur accrue et les rafles dans les lieux publics se multiplient à nouveau. En même temps le pourcentage des ouvriers qui se dérobent aux réquisitions opérées dans les entreprises devient très élevé : ainsi en avril 1944, sur les 800 Icaunais convoqués pour travailler sur les chantiers de l'Organisation Todt à Rouen, 72 seulement se sont présentés ; sur 86 cantonniers convoqués également pour l'Organisation Todt, 15 seulement répondent. De plus, parmi ceux qui sont partis travailler, le nombre des ouvriers qui abandonnent leur chantier et disparaissent augmente sans cesse. Enfin certains travailleurs en Allemagne ayant obtenu une permission ne repartent pas et se cachent pour échapper aux recherches. Tout cela provoque la fureur des autorités allemandes qui mettent en demeure les autorités françaises de renforcer la recherche de tous ces « défaillants » par la gendarmerie.

Alors que le gouvernement est sur le point de procéder à la réquisition de la classe 1924 pour le STO, le débarquement allié modifie radicalement les données de la situation. Le 23 juin 1944 le préfet régional de Dijon avertit le préfet de l'Yonne « *qu'en raison des bombardements anglo-saxons et des destructions provoquées par la tentative d'invasion, les autorités allemandes ont décidé de suspendre les réquisitions de travailleurs pour l'Allemagne. Cependant les départs volontaires subsistent et doivent être encouragés.* » Il est peu probable qu'à cette date il se trouve beaucoup de Français pour vouloir partir en Allemagne, alors que la population, dans sa quasi-totalité, est persuadée que la Libération est proche et l'attend avec impatience. Les rapports conservés aux archives ne parlent plus en juillet et août 1944 de STO ni d'autres formes de travail forcé. De toute façon, à cette époque les transports sont complètement désorganisés et pratiquement interrompus par les bombardements et les sabotages, et les jeunes partent de plus en plus nombreux rejoindre les maquis.

## LE BILAN

Les estimations globales concernant les prélèvements de main-d'œuvre seraient, pour l'ensemble de la France, de 150 à 200 000 volontaires pour la période 1940-1942 et de

240 000 volontaires environ au titre de la Relève de juin à décembre 1942 ; environ 440 000 jeunes sont partis au titre du STO pendant l'année 1943, et seulement 40 000 de janvier à août 1944. Au total ce sont environ 900 000 travailleurs qui sont partis en Allemagne. Enfin, 500 000 personnes au moins ont travaillé en France (pour l'Organisation Todt ou dans des usines) au service de l'économie et de l'armée allemandes.

Pour le département de l'Yonne, une estimation précise est impossible, mais le nombre total des départs pour l'Allemagne n'a pas dû dépasser 4 à 5 000 personnes.

Il ne fait pas de doute que le STO (et les autres formes de réquisition) ont amené un nombre important de Français à se placer dans l'illégalité pour échapper au travail pour l'Allemagne. La proportion des réfractaires au STO est bien sûr difficile à chiffrer avec précision : proche de 10% en mars-avril 1943, elle a augmenté ensuite rapidement pour atteindre, dans l'été et l'automne 1943, au moins le tiers des requis. Parmi ceux-ci, une part importante va rejoindre les maquis, surtout à partir d'avril-mai 1944 et encore davantage après le 6 juin. Un rapport de gendarmerie du 29 novembre 1943 le constatait déjà : « *Les jeunes sont de plus en plus décidés à ne pas partir travailler en Allemagne. Beaucoup approuvent les terroristes et les rejoindraient si besoin était.* » Une bonne partie des maquisards de l'Yonne sont des réfractaires au STO (dont certains venus de la région parisienne), c'est certain ; mais combien parmi les réfractaires de l'Yonne se sont réellement engagés dans la Résistance, et combien se sont contentés de se cacher dans des fermes, ou tout simplement chez eux ou chez un parent et d'attendre ainsi tranquillement la Libération ? Aucun élément ne permet de l'évaluer. Il est sûr par contre que le travail forcé pour l'Allemagne est le facteur qui a le plus contribué à dresser la population contre le gouvernement de Vichy et à la détourner de la politique de collaboration, tout en renforçant fortement les rangs des résistants. ■

CLAUDE DELASSELLE

Sources : ADY, 1 W 22 à 25, 1 W 360 et 1 W 385 à 1 W 456. D'Hoop Jean-Marie, *La main-d'œuvre française au service de l'Allemagne, Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, n° 81, janvier 1971, p. 73-88.* Chauvot Geraldine, *L'Yonne sous l'Occupation, mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 1989.*



Durant l'Occupation nombreux furent ceux, de jeunes hommes en particulier, qui firent le projet de rejoindre à Londres le général de Gaulle afin de s'engager dans les Forces française libres (FFL) et de combattre aux côtés des Anglais. Il leur fallait trouver le contact avec un réseau d'évasion qui leur fournirait les indications nécessaires à un long et périlleux voyage : franchir la ligne de démarcation, traverser les Pyrénées avec l'aide d'un passeur qui permettait d'éviter les patrouilles allemandes, supporter les dures conditions physiques de la traversée de la haute montagne, échapper à la prison de Miranda où les Espagnols internaient ceux qu'il avaient arrêtés, arriver à Gibraltar, parvenir en Afrique du Nord et prendre un bateau pour l'Angleterre. C'est le chemin que suivaient aussi les pilotes alliés dont les avions avaient été abattus et qui eux aussi avaient été pris en charge par des réseaux d'évasion.

## 3-22 février 1943 : une vingtaine de jeunes Sénonais sont arrêtés à la frontière espagnole

### **DANS LE SÉNONAIS PLUSIEURS FILIÈRES, ENCHEVÊTRÉES, UNE SITUATION DANGEREUSE**

Diverses filières existaient dans le Sénonais, permettant de gagner la frontière espagnole pour rejoindre Londres. Il ne nous est cependant pas possible d'identifier avec certitude les organisations dans le cadre desquelles elles s'inscrivaient.

Le docteur Ragot et Cécile Lobry étaient au cœur de cette activité. Nombreux étaient ceux qui, décidés à rejoindre le général de Gaulle, contactaient le docteur Ragot et prenaient la route des Pyrénées. Repérés par les indicateurs du sous-préfet de Sens ils ont été tous les deux arrêtés et déportés : Cécile Lobry le 24 mars 1943 et André Ragot le 2 juillet. Le docteur Ragot est homologué au réseau Jean-Marie

avec le réseau Jean-Marie. Ni Mme Lobry, ni le docteur Ragot ne revendiquent, après la guerre, une appartenance à ce réseau.

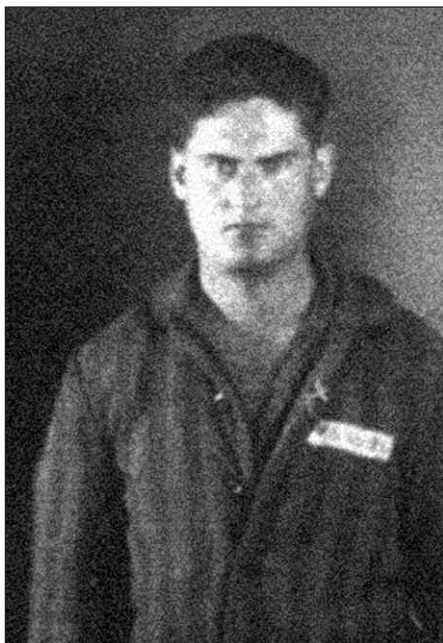
Le garagiste Alfred Prieur a affirmé avoir été en relation avec le réseau Jean-Marie implanté dans le Loiret, et simultanément avec le mouvement Résistance. Il raconte dans un résumé manuscrit de son activité résistante qu'il a récupéré deux aviateurs en forêt d'Othe le dimanche de Pâques 1943, qu'il en parla au docteur Ragot et qu'il a conduit les aviateurs dans le Loiret.

Le docteur de Larebeyrette était lui aussi en relation avec une filière d'évasion. Il était responsable du réseau Vélite-Thermopyles (réseau de renseignement), en relation constante avec Catherine Janot. Celle-ci appartenait au réseau Comète qui était, lui

### **DANS LE JOVINIEN LE RÉSEAU D'ÉVASION LE PLUS ACTIF ÉTAIT LE RÉSEAU BORDEAUX-LOUPIAC DONT LES MEMBRES ÉTAIENT EN RELATION AVEC LE RÉSEAU JEAN-MARIE.**

Buckmaster mais on ne connaît pas d'activité d'évasion à ce réseau dans notre département. Dans le Jovinien le réseau d'évasion le plus actif était le réseau Bordeaux-Loupiac dont les membres étaient en rela-

aussi, un réseau d'évasion. Il devait exister à Sens une filière ayant pour base des membres du réseau Vélite-Thermopyles qui permettait de gagner l'Espagne. Une attestation d'appartenance au réseau Vélite-



Robert Babillon arrêté le 14 février 1943, puis déporté à Sachsenhausen. (Archives privées, famille Babillon).



André Ragot, arrêté le 2 juillet 1943. (Archives privées Jean-Luc Prieur).

Thermopyles délivrée à Robert Babillon par le docteur de Larebeyrette en 1949 affirme que M. Ruelle, imprimeur à Sens « *était un de nos agents locaux à Sens* » et « *travaillait avec M. Alexandre Clotaire à l'envoi pour l'Espagne de patriotes désirant s'engager dans les FFL.* » Le docteur de Larebeyrette a été dénoncé, et arrêté le 17 juin 1943. Catherine Janot et son mari empruntèrent eux aussi le chemin de l'Espagne et des Pyrénées quand ils se sentirent trop mena-

cés par la Gestapo. Ils continuèrent la guerre dans les FFL.

Tous ces résistants sénonais se connaissaient et il n'est pas possible, en l'état actuel de notre documentation de démêler l'écheveau. Il est par contre certain que la filière fonctionnait et que les candidats au passage étaient nombreux. Ces derniers contactaient Mme Lobry, ou le docteur Ragot. Ils prenaient le train pour Bayonne puis Saint-Jean-Pied-de-Port ( Basses-Pyrénées ) ; ils se

de-Port, ils furent remis aux autorités allemandes et internés à Sainte-Palais, où ils ont fait connaissance. Il ont été ensuite transférés à Bordeaux et Compiègne et déportés au camp de Sachsenhausen où ils arrivèrent le 30 avril 1943. Affectés par la suite au Kommando de Falkensee, ils furent libérés par les Soviétiques en avril et mai 1945 dans un état de grand épuisement physique puis rapatriés en juin après un passage à l'hôtel Lutétia. Ils sont restés de

## « LE 6 FÉVRIER 1943 LA FRONTIÈRE D'ESPAGNE S'EST FERMÉE, ET DURANT LES HUIT À DIX JOURS QU'IL NOUS A FALLU POUR LE SAVOIR ET ARRÊTER CETTE FILIÈRE, BEAUCOUP DE JEUNES SÉNONAIS FURENT ARRÊTÉS ET ENSUITE DÉPORTÉS ».

rendaient à pied à Saint-Jean-le-Vieux, entraient à l'auberge Hraguény, demandaient un certain Beota, le passeur ; ce dernier les emmenait dans la montagne et leur faisait traverser la frontière. C'est cette filière qui fut démantelée en février 1943.

grands amis et ont à plusieurs reprises témoigné de leur expérience concentrationnaire auprès des élèves des collèges sénonais. Robert Babillon est décédé à Sens en septembre 2002. ■

JOËL DROGLAND

### LES ARRESTATIONS DE FÉVRIER 1943

Alfred Prieur écrit : « *Le 6 février 1943 la frontière d'Espagne s'est fermée, et durant les huit à dix jours qu'il nous a fallu pour le savoir et arrêter cette filière, beaucoup de jeunes Sénonais furent arrêtés et ensuite déportés.* » Alfred Prieur et André Ragot seraient donc membres de la même organisation. Le fichier des déportés de l'Yonne conservé aux Archives départementales confirme le démantèlement de la filière. Une vingtaine de Sénonais ont été arrêtés à Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baigorry entre le 3 et le 22 février 1943 ; ils ont été par la suite déportés. Les arrestations d'André Ragot et de Cécile Lobry en furent la conséquence ; on apprend en lisant leurs dépositions, faites en 1945, que M. Ruelle a pu s'échapper mais que sa femme et sa fille ont été incarcérés à sa place.

Robert Babillon fut arrêté le 14 février 1943 et Robert Branchet le 22 février. Robert Babillon était né le 1er mai 1922 à Etigny et Robert Branchet le 14 avril 1923 à Sens, le premier proche du parti communiste, le second membre des Jeunesses communistes. Ils ne se connaissaient pas. Réfractaires au STO, ils avaient décidé de rejoindre les FFL. Arrêtés à Saint-Jean-Pied-

Sources : AN, Z6/166 dossier 2252 bis, dossier d'instruction du procès de S. Leuret. ADY, 33 J 16, fichier des déportés. ADY, 1130 W 10, dossier Simone Duval (contient les dépositions d'André Ragot et de Cécile Lobry). Archives privées d'Alfred Prieur et de Robert Babillon, communiquées par Jean-Luc Prieur. Témoignages de Robert Babillon et de Robert Branchet recueillis par Arnaud Fouanon le 19 septembre 1998, in Fouanon Arnaud, *La répression et la déportation dans l'Yonne 1940-1944, mémoire de DEA, Université de Bourgogne, 1999.* André Ragot, *docteur et martyr (1909-1954)*, éd L'Yonne Républicaine, 1955. Drogland Joël, *Histoire de la Résistance sénonaise, Auxerre, ARORY, 2ème éd. 1998, 258 pages.*

# Les Couhault-Bonin : une famille morvandelle dans la Résistance

En 1943, Berthe Couhault vient de perdre son époux. Elle se retrouve chef d'une famille de six enfants ( deux garçons et quatre filles ). Les Couhault appartiennent à une catégorie assez peu répandue dans le Morvan icaunais d'alors ( et d'aujourd'hui ) : les petits paysans communistes ou sympathisants communistes. Ils ne sont pourtant pas des cas isolés et le secteur de Saint-Léger-Vauban – Quarré-les-Tombes compte à la veille de la guerre une cellule très active où agriculteurs et fonctionnaires ( instituteurs , postiers ) militent côte à côte. L'aîné des fils, Jean, est né le 8 février 1913. Il adhère au PCF ce qui lui vaut d'être mis sous une étroite surveillance administrative par le sous-préfet Bourgeois dès l'automne 1939. Ce contrôle, encore renforcé sous le régime pétainiste, ne l'empêche pas de participer, avec Maria Valtat et Armand Simonnot, à la constitution, en septembre 1942, d'un groupe de résistants créé à Saint-Léger-Vauban que l'état-major des FTP intégrera dans son organisation. François Grillot (« Germain »), ramasse, cache, et achemine des armes récupérées, mène une action de contre-propagande contre l'occupant et les collaborateurs par voie de tracts. Il entrave les réquisitions et les battages lors de « la bataille du grain », très active dans ce secteur à l'été et l'automne 1943.

## La ferme Couhault : un abri sûr pour les résistants

Il assure surtout, avec toute sa famille, un abri aux nombreux clandestins et réfractaires qui trouvent un refuge dans le Morvan avant de les orienter vers les maquis de sa connaissance ( maquis Vauban , maquis Camille ). L'expansion de ces maquis l'amène à consacrer tous ses efforts au soutien logistique et

au ravitaillement des maquis. Selon son épouse, ce sont les raisons mêmes qui lui font refuser les appels de Paul Bernard (« Camille ») qui le presse au printemps 1944 de laisser les siens et de passer au maquis pour participer directement à la lutte

***Depuis la modeste ferme familiale de Saint Aubin, hameau de Saint Brancher, les Couhault résistent collectivement et à leur manière.***



Yvonne Couhault en 1943. (Archives privées Robert Loffroy.)

armée .

Depuis la modeste ferme familiale de Saint-Aubin, hameau de Saint-Brancher, les Couhault résistent collectivement et à leur manière. Yvonne Couhault, qui n'a que 16 ans en 1943, participe aussi à l'activité clandestine et aux risques encourus par la famille. Ils hébergent sans relâche des réfractaires au STO ou d'autres clandestins en transit vers les nombreux maquis en formation dans le Morvan. Si Berthe Couhault ne leur fournit pas d'armes, elle participe à sa façon à leur « préparation physique et militaire » en les « initiant », pour beaucoup, à la rude vie du paysan morvandiau.

Presque tous les responsables régionaux clandestins du PCF ont été, à un moment ou à un autre, et parfois à plusieurs reprises, hébergés à la ferme de Saint-Aubin. On y compte Maria Valtat, le commissaire aux opérations régionales des FTP François Grillot, le commissaire technique régional des FTP, Emile Proudhon, de hauts responsables du parti et du Front national comme Albert Meunier, Fernand Dufour, ainsi que Louise Gaudinot de l'Union des Femmes Françaises.

Robert Loffroy, le recruteur régional des FTP n'est jamais passé par la ferme Couhault pendant la guerre. C'est une fois la paix revenue qu'il fera la connaissance d'Yvonne Couhault qui est devenue son épouse.

## Les frères Bonin

Berthe Couhault, née Bonin, a également trois frères qui marchent sur des sentiers parallèles. L'aîné, Léon Bonin, mutilé de la Grande Guerre, est meunier à Courotte, hameau de Marigny-l'Église, dans la Nièvre. Il fait partie du vaste réseau de soutien à la Résistance locale et c'est lui qui abrite au printemps 1943 Jean Longhi (« Grandjean ») et Paul Bernard (« Camille ») traqués par les





Berthe Couhault (à gauche) avec un groupe de réfractaires à la ferme de Saint-Aubin au printemps 1943. [Archives privées Robert Loffroy.]

Allemands. Jean Longhi le rappelle lui-même : « Nous décidons de nous rendre par les chemins creux et les bois jusqu'au moulin de Courotte où Léon Bonin nous accueille avec sa sérénité et sa bonhomie proverbiales. Mis au courant de notre aventure, il nous dit de rester chez lui où personne ne viendra nous chercher. Quelques heures après il nous

*nous fait sans de pareils hommes ? »*

Le second, Louis Bonin, est également meunier, mais à l'Isle-sur-Serein, dans l'Yonne. Il a copieusement ravitaillé et renseigné les clandestins et maquisards du nord de l'Avallonnais. Le troisième, Marcel Bonin, est transporteur à Saint-Germain-des-Champs, dans l'Yonne. Grâce à son gazogène et à son courage, il

***Avec la famille Couhault-Bonin, nous avons l'illustration du rôle souterrain mais vital joué par un groupe de résistants sédentaires qui, soudés par des liens familiaux mais aussi d'amitié, ont permis, sans porter directement le fer contre l'ennemi, de libérer la région de l'occupant.***

apporte des nouvelles de Quarré où les boches sont partout et recherchent les Sylvère. Deux jours après nous allons, tous deux Camille et moi, à Quarré en moto. Nous rentrons au moulin de Courotte. Léon Bonin, à qui nous avons fait part de notre intention de partir pour ne pas le compromettre, nous exhorte à rester chez lui. Brave Léon, grand blessé de la Guerre de 14, où il a perdu un bras, généreux, ardent patriote. Qu'aurions -

permet à de nombreux clandestins de gagner ou de regagner la capitale où il se rend régulièrement pour affaires. C'est chez lui que Paul Bernard installe un poste émetteur et son opérateur qui assure la liaison du maquis Camille avec Londres. Marcel Bonin appartient au Front national et c'est par son intermédiaire que Jean Longhi entre en contact avec les responsables FN de l'Avallonnais. Dans sa maison de Ruissotte,

Marcel Bonin héberge la sœur de « Grandjean » passée à la clandestinité, « Lucette », ainsi que la fille de celle ci, « Sophie », de mars 1943 à la Libération. Le fils unique de Marcel Bonin, Maurice, alors âgé de 15-16 ans est jugé trop jeune pour combattre au sein du maquis Camille, mais il assure des liaisons précieuses notamment lorsque « Camille », blessé, trouve refuge à Lautreville ( hameau de Saint-Germain-des-Champs ) chez M. Drouhin.

Le réseau familial tout entier participe à la Résistance. Maurice Bonin, cousin germain des trois frères et habitant à Saint-Martin-du-Puy, ravitaille le maquis Camille. Sa fille Yvonne, alors âgée de 20-21 ans, est agent de liaison. Elle assure particulièrement le lien entre Jean Longhi et le colonel Roche ainsi que le Délégué militaire régional. Yvonne Bonin, croix de guerre et Légion d'honneur à titre militaire, épousera Jean Longhi après la guerre.

Avec la famille Couhault-Bonin, nous avons l'illustration du rôle souterrain mais vital joué par un groupe de résistants sédentaires qui, soudés par des liens familiaux mais aussi d'amitié, ont permis, sans porter directement le fer contre l'ennemi, de libérer la région de l'occupant. Par bonheur et par chance, ils sont tous passés au travers de la terrible répression menée par les Allemands mais aussi par la Milice, notamment en février 1944. Berthe Couhault s'est éteinte en 1970 et son fils Jean l'a suivie le 23 juillet 1981. ■

MICHEL BAUDOT

Sources : Loffroy Robert, *Souvenirs de Guerre*, manuscrit inédit, pages 234 et sqq. Vigreux Marcel, [dir.] *Le Morvan pendant la Seconde Guerre mondiale*, ARORM, 1998. Entretien avec Mme Marie Louise Couhault, veuve de Jean Couhault, mars 2003. Entretien avec Jean Longhi, mars 2003.